

# Bulletin familles 2021

Nouvelle adhésion  Renouvellement

“Ajouter de la vie aux jours  
quand on ne peut ajouter  
de jours à la vie”



**Le Point rose**

Association caritative  
7001, Avenue Marcel Matteoda  
13480 Cabriès  
contact@lepointrose.org  
06 11 05 06 79

## Je sousigné.e

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse postale : .....

Date de Naissance : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_\_\_

Lieu de Naissance : .....

Téléphone : \_\_\_\_\_

Mail : .....

Souhaite adhérer et faire partie de l'aventure de l'Association **Le Point rose**. Je m'engage à respecter toutes les obligations des membres de l'association qui figurent dans les statuts, à ma disposition sur simple demande.

Adhésion **Enfant** : 10 €/an  Adhésion **Adulte** : 20 €/an

Chèque / À l'ordre du Point rose  Espèce  Virement / IBAN : FR76 1460 7000 1456 0139 5362 329 / BIC : CCBPFRPPMAR

L'association certifie que les versements qu'elle reçoit ouvrent droit à la réduction d'impôts de 66% du montant du versement dans la limite de 20% du revenu imposable. Pour tout renseignement fiscal concernant vos dons, vous pouvez contacter notre trésorière Mlle Akroun Myriam au 06 47 20 09 25.

Fait à : ..... Le : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_\_\_ Signature : .....

## Aidez nous à mieux vous connaître

Prénom de l'enfant : .....

Date de naissance : .....

Date de décès : ..... Cause du décès :  Naissance  Accident  Maladie

Informations complémentaires : .....

Fratric : si oui , prénom(s) et date(s) de naissance : .....

Situation maritale : .....

Autres informations à nous transmettre : .....

Comment avez-vous connu **Le Point rose** ? .....

## Autorisations

Accepteriez-vous de recevoir des informations concernant les actions et l'actualité de l'association ?  Oui  Non

J'accorde l'autorisation aux responsables et bénévoles de l'Association Le Point rose - 7001, Avenue Marcel Matteoda - 13480 Cabriès :

- de photographier et/ou filmer mon enfant mineur dénommé :

Nom : ..... Prénom : .....

- de me photographier et/ou me filmer :

Nom : ..... Prénom : .....

- sans contrepartie financière, lors de l'année 2021-2022.

La présente autorisation est accordée pour tous les événements et/ou manifestations de l'association.